

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/23

Séance du 5 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation :	18 avril 2025	Présents :	LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, BUSSEUIL Georges, MUNCH Armelle, MATHIEUX Marc, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain.
Nombre de Membres en exercice :	19	Procurations :	MARTINOT Noémie a donné pouvoir à LABONNE NOLLET Laurie
Nombre de Membres présents :	15	Absents/excusés :	Karim BENCADI, CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvie
Nombre de suffrages exprimés :	16		
Votes Pour :	16		
Vote Contre :	0		
Abstentions :	0		

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Tarifs des services communaux - Cantine et garderie périscolaire

Il convient de préciser la délibération en vigueur (D2024/35 du 27 mai 2024), ceci afin d'avoir des informations claires à fournir à notre futur éditeur de logiciel pour le paramétrage de nos données.

Pour rappel, les tarifs en vigueur sont les suivants :

Cantine :

4.80€ le repas
6.80€ tarif majoré
7€ pour les adultes

Garderie :

-7h15-8h00 : 0.50€	-16h00-17h00 : gratuit
-8h00-8h30 : gratuit	-17h00-17h45 : 0.50€
	-17h45-18h30 : 0.50€

Tout créneau débuté est à régler.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de reconduire les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2025-2026.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

..... 06/05/2025

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,



D2025/74

ca